

Dispositif financier du Conseil départemental des Vosges

Appel à projets scolaires TER'O

Le Conseil départemental des Vosges, membre de TER'O, apporte son soutien aux projets d'Education au Développement Durable (EDD) mis en œuvre dans le cadre scolaire.

> Bénéficiaires

Ecoles maternelles et élémentaires du département des Vosges

> Eligibilité

Le projet doit impérativement avoir été déposé et validé dans le cadre de l'appel à projets scolaires EDD de TER'O.

> Nombre d'aides pouvant être sollicitées

- 2 aides/école maternelle (3 dans les écoles de 5 classes et +)
- 2 aides/école élémentaire (3 dans les écoles de 5 classes et +)

Les dynamiques d'école impliquant l'ensemble des classes pourront faire l'objet d'une aide complémentaire, étudiée au cas par cas.

> Cumul de dispositifs d'aide

Le cumul avec des dispositifs partenaires est possible sous certaines conditions détaillées au verso

> Versement de l'aide

Un acompte de 50% du montant de l'aide sera versé dès notification de l'octroi de subvention. Le solde sera versé à l'issue du projet, sur production du bilan et des factures, dans la limite des frais réellement engagés.

↳ Les projets avec intervention pédagogique facturée réalisée par une association (ou SCIC) partenaire du dispositif

> Nature des dépenses éligibles

- intervention pédagogique,
- transport à l'intérieur du département (transport hors département étudié au cas par cas),
- matériel (consommables) et supports pédagogiques (20% maximum du montant de l'aide).

> Associations et SCIC partenaires

- AAPPMA de Neufchâteau « Gaule Mouzon Meuse et Vair »
- AMI
- le Centre d'accueil et d'animation les Tronches
- ETC'Terra
- la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- les Francas des Vosges
- HIRRUS
- les Jardins de Cocagne
- les Jardins de Prométhée
- les Jardins en Terrasses
- la Ligue de l'enseignement des Vosges
- l'Odcvl/l'Eaudici
- les Petits Débrouillards du Grand Est
- la Vigie de l'eau

Retrouvez toutes les coordonnées de ces structures dans la plaquette de l'appel à projets scolaires EDD

Montant plafond de l'aide **500 €**

Cas de cumul de dispositifs d'aide

Pour les projets bénéficiaires du dispositif « classes d'eau » de l'AERM le montant plafond de l'aide du Conseil départemental est fixé à **300€**

↳ Autres projets

> Nature des dépenses éligibles

- transport à l'intérieur du département (transport hors département étudié au cas par cas),
- matériel (consommables) et supports pédagogiques (20% maximum du montant de l'aide).

Montant plafond de l'aide **200 €**